



Certificat

Certificate

Détecteurs Avertisseurs Autonomes de fumée

ADMISSION

Numéro du certificat : 131-0/AR du 27/11/2014

Nature et date de la décision
ADMISSION
N : 131-0/AR
du 27/11/2014

La Société : **ARTON**
6, Prutska st.
58008 CHERNIVTSI
UKRAINE

Date de fin de validité du
30/11/2017

Titulaire numéro : AR

Usine : CHERNIVTSI (UKRAINE)

est autorisée à apposer la marque NF sur les produits suivants, selon les conditions définies dans le référentiel de certification de l'application NF précisée ci-dessus :

Désignation commerciale : **ASD-10**
Marque commerciale : **ARTON**

Ce certificat annule et remplace tout certificat antérieur.

Ce certificat atteste :

- que les produits désignés sont certifiés conformes aux normes et spécifications complémentaires tel que spécifié dans le référentiel de certification NF 292 ;
- que le système qualité de la société a été évalué conformément au référentiel de certification NF 292.

Il n'engage en aucun cas AFNOR Certification quant à la conformité réglementaire de l'installation dans laquelle les produits objets de ce certificat seront utilisés.

Caractéristiques certifiées essentielles :

- Ce produit utilise le principe de diffusion ou de transmission de la lumière. Il ne comporte pas de substances radioactives.
- Le DAAF est livré avec une pile (ou batterie), une fiche informative, une notice d'installation et de maintenance claire et explicite.
- Ergonomie validée de manière à limiter les risques de mauvaise utilisation («oubli» de la pile, montage de la pile à l'envers...).
- Le marquage du produit et la documentation accompagnant le produit sont rédigés en français (au minimum).
- Type de montage : **Plafonnier**
- Source d'alimentation principale : **Interne au dispositif par pile lithium 3 V - 1500 mAh**



CERTIFICATION
DE PRODUITS
ET SERVICES
ACCREDITATION
N° 5 0030
PORTÉE
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR



Certificat

Certificate

Détecteurs Avertisseurs Autonomes de fumée

ADMISSION

Numéro du certificat : 131-0/AR du 27/11/2014

- | | |
|--|---------------|
| • Autonomie : | 10 ans |
| • Dispositif interconnectable : | NON |
| • Prévu pour installation dans un camping-car : | NON |
| • Raccordement à des dispositifs auxiliaires externes : | NON |
| • Liaison radio : | NON |
| • Indicateur d'alarme individuelle : | OUI |
| • Dispositif de neutralisation d'alarme | OUI |
| • Option accessibilité : | NON |
| • Le producteur du DAAF adhère à un éco-organisme pour l'élimination des déchets et la protection de l'environnement | |
| • Le bénéficiaire de ce certificat met à disposition du consommateur un service d'assistance téléphonique | |

La conformité à l'annexe ZA de la norme NF EN 14604 est attestée par le marquage CE apposé sur le produit conformément au règlement Produits de Construction (EU) n° 305/2011.

Ce certificat NF est valable jusqu'au **30/11/2017** sous réserve des résultats des contrôles effectués par AFNOR Certification qui peut prendre toute sanction conformément aux règles générales de la marque NF et au référentiel de certification NF 292.

Directeur Général
Franck LEBEUGLE